



OUEST
VALORISATION
Ressources d'innovation

Appel à Manifestation d'Intérêt
Maladies Rares

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
SATT OUEST VALORISATION

MALADIES RARES

Décembre 2017



OUEST
VALORISATION
Ressources d'innovation





SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
2. THEMATIQUES ET MARCHES	4
3. CARACTERISTIQUES DES TECHNOLOGIES RECHERCHEES.....	5
4. PROCEDURE DE LA CONSULTATION.....	6
5. ASPECTS FINANCIERS	7
6. CONFIDENTIALITE	8
7. CALENDRIER DE L'A.M.I	8
ANNEXE. DOSSIER DE CANDIDATURE	9



1. CONTEXTE

1.1 Les partenaires

Depuis 2012, la **SATT Ouest Valorisation** facilite les relations entre le monde de la recherche et celui des entreprises. En effet, elle est l'interface entre les laboratoires de recherche publics et les acteurs socio-économiques et assume pleinement ses missions de détection, protection de la propriété intellectuelle, d'investissement dans des projets de maturation, de transfert de technologies innovantes à forte valeur économique, et facilite la collaboration de la recherche publique avec les entreprises.



1.2 La Fondation maladies rares

La Fondation maladies rares est une fondation de coopération scientifique, créée en 2012 dans le cadre du 2e Plan National Maladies Rares, de la volonté conjointe de 5 membres fondateurs : l'AFM-Téléthon, l'Alliance Maladies Rares, l'Inserm, la Conférence des Directeurs Généraux de Centres Hospitaliers Universitaires et la Conférence des Présidents d'Université. Elle porte une mission d'intérêt général : accélérer la recherche sur toutes les maladies rares. Ses objectifs sont d'identifier la cause des maladies rares et aider au diagnostic, aider au développement de nouveaux traitements et rompre l'isolement des personnes malades et de leur famille.



Pour répondre à cette mission, elle soutient et finance des projets de recherche en lançant 5 à 7 appels à projets par an pour sélectionner des projets d'excellence scientifiques en sciences biomédicales et en sciences humaines et sociales. Aussi, elle facilite l'accès des chercheurs à des technologies de pointe et donne les moyens financiers aux différents acteurs de travailler ensemble. Et elle conseille et accompagne sur le terrain les équipes de recherche en offrant par son équipe terrain de 7 responsables régionaux, une proximité unique aux équipes de médecins et de chercheurs. Elle coordonne et met en lien les différents acteurs de la recherche et de la santé (équipes de recherche académiques, médecins experts des maladies rares, associations de malades) en réunissant les meilleures expertises autour d'un projet.

1.3 Pour quoi et pour qui faire un A.M.I ?

Cet AMI est réalisé avec le soutien de la Fondation maladies rares afin de répondre aux besoins de plusieurs industriels qui partagent des problématiques communes autour des maladies rares. Au travers de cet appel à manifestation d'intérêt, la SATT Ouest Valorisation sollicite donc les Laboratoires de Recherche de Bretagne et Pays de Loire afin de faire émerger des innovations issues de la recherche académique. Le but étant de leur apporter ses ressources et ainsi de favoriser le transfert vers l'industrie. L'objectif final est une orientation plus rapide et plus facile vers le transfert (grâce à l'identification des acteurs en lien avec le besoin).

2. THEMATIQUES ET MARCHES

2.1 Domaines technologiques

Trois millions de personnes en France et 30 millions en Europe sont touchés par une maladie rare. Dans 80 % des cas, les maladies rares sont d'origine génétique, et sont dans 65 % des cas, graves et invalidantes. Les 8 000 maladies rares identifiées à ce jour sont caractérisées par une grande diversité de manifestations qui varient non seulement d'une maladie à une autre, mais aussi d'un malade à l'autre, souffrant de la même maladie. Elles engagent le pronostic vital du malade dans 50% des cas et concernent dans 50% des cas des enfants de moins de 5 ans.

Le diagnostic et le traitement des maladies rares représentent un enjeu actuel majeur de santé publique et un réel défi tant sociétal que scientifique, économique et technique. Par ailleurs, le gouvernement vient d'annoncer la liste des 363 centres de référence maladies rares faisant l'objet d'une labellisation pour la période 2017-2022.

L'objectif de cet AMI est de solliciter les Laboratoires de Recherche académiques de Bretagne et Pays de Loire afin de faire émerger des solutions innovantes dans le domaine des maladies Rares.

Les approches visées par cet AMI sont les suivantes :

- Approches thérapeutiques : pharmacologique (repositionnement ou nouvelles molécules), thérapie cellulaire ou génique, stratégie de délivrance d'outils thérapeutiques... ;
- Dispositifs médicaux, outils de diagnostic et d'évaluation clinique quelque soient les technologies utilisées.



2.2 Enjeux économiques

Sur les 8000 maladies rares répertoriées, seules 1% sont couvertes par des traitements. Il y a donc une multitude de marchés sur lesquels les Big pharmas peuvent se positionner. Le rapport 2017 d'EvaluatePharma précise que le marché des médicaments orphelins devrait doubler d'ici 2022, passant de 123 milliards de dollars en 2017 à 209 milliards de dollars en 2022 avec un taux de croissance annuel moyen égal à 11.1% (deux fois plus que pour les médicaments classiques). Cette croissance rapide témoigne de la volonté des Big Pharma d'investir dans ce secteur de plus en plus attractif. D'ailleurs, sept des 10 premiers acteurs du secteur pharmaceutique ont obtenu une autorisation de mise sur le marché de leurs plus gros produits sur des indications de niche.

2.3 Périmètre académique et éligibilité

L'AMI est ouvert à toute proposition portée par un chercheur issu d'un laboratoire de recherche dont l'établissement est situé en Bretagne et Pays de Loire, et qui a confié ses activités de valorisation à la SATT Ouest Valorisation.

L'éligibilité des candidatures nécessite que :

- Le porteur du projet soit salarié de l'établissement
- L'invention faisant l'objet du projet ait été produite par le porteur du projet au titre de son activité de recherche au sein de l'établissement qui l'emploie
- L'invention s'inscrit sur un ou plusieurs thèmes listés au § 2. *Thématiques et marchés*

3. CARACTERISTIQUES DES TECHNOLOGIES RECHERCHEES

3.1 Maturité technologique

Cette initiative a pour objet de faire avancer le potentiel de transfert de la technologie.

Les prérequis nécessaires sont donc :

- Une preuve de concept académique déjà validée (résultats préliminaires in vitro à minima obtenus au laboratoire, un code source pour les logiciels...)
- Les projets doivent reposer sur des résultats de recherche tangibles (au minimum TRL 3) et doivent posséder un fort potentiel de valorisation. Pour information, la définition générale du TRL 3 est lorsqu'un résultat de recherche est au niveau de la « preuve analytique ou expérimentale des principales fonctions et/ou caractéristiques de concept ». (*TRL = Technology readiness level*).

Pour chaque invention, il est nécessaire de décrire :

- Le problème que veut résoudre l'invention
- La nouveauté apportée par l'invention
- La nouveauté et les avantages de la solution apportée par rapport à l'existant
- Le stade de développement de l'invention (démonstrateur, prototype, test d'efficacité, méthode testée...).



3.2 Propriété intellectuelle

Les AMI de la SATT Ouest Valorisation s'adressent à des résultats scientifiques dont l'originalité et la nouveauté garantissent leur protection et sur lesquels aucune publication préalable à la protection n'a été effectuée.

Dans le cas de résultats scientifiques ayant déjà fait l'objet d'une protection par un droit de propriété intellectuelle, la SATT Ouest Valorisation examinera les éléments de liberté d'exploitation et la qualité des droits acquis vis-à-vis de la stratégie de valorisation.

La qualité de la propriété intellectuelle est déterminante dans la valorisation et l'exploitation industrielle et commerciale de l'innovation issue du résultat de recherche.

Elle concourt à favoriser et sécuriser l'investissement ultérieur du partenaire industriel en lui assurant un avantage concurrentiel.

4. PROCEDURE DE LA CONSULTATION

4.1 Dépôt des candidatures

Les candidatures sont à formaliser via le document ANNEXE 1 « Dossier de Candidature SATT Ouest Valorisation ». Elles devront être soumises à la SATT Ouest Valorisation selon les modalités suivantes :

- Par email : ami@ouest-valorisation.fr en précisant AMI Maladies Rares et Thérapie Génique
- Date limite de dépôt : Le 22 Janvier 2018
- Pour toute question et/ou clarifications, vous pouvez écrire à l'adresse ami@ouest-valorisation.fr en précisant AMI Maladies Rares et Thérapie Génique

Un email de validation du dépôt sera envoyé sous 72h après la soumission du dossier.

Ce dossier doit être renseigné en Français, avec la possibilité de joindre des résultats détaillés sous forme d'annexe(s). Le(s) porteur(s) pourra/pourront également joindre des publications si elles se révèlent pertinente pour l'évaluation de leur dossier.

4.2 Procédure de Pré-sélection

Les dossiers seront analysés par la SATT Ouest Valorisation.

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les dossiers de candidature en vue de leur sélection :

- Réponse à un besoin industriel/socio-économique
- Niveau de maturité de l'innovation
- Propriété intellectuelle (brevet, savoir-faire...)
- Expertise du/des porteurs de projets dans le domaine
- Environnement scientifique du/des porteurs de projets
- Diversité des applications potentielles

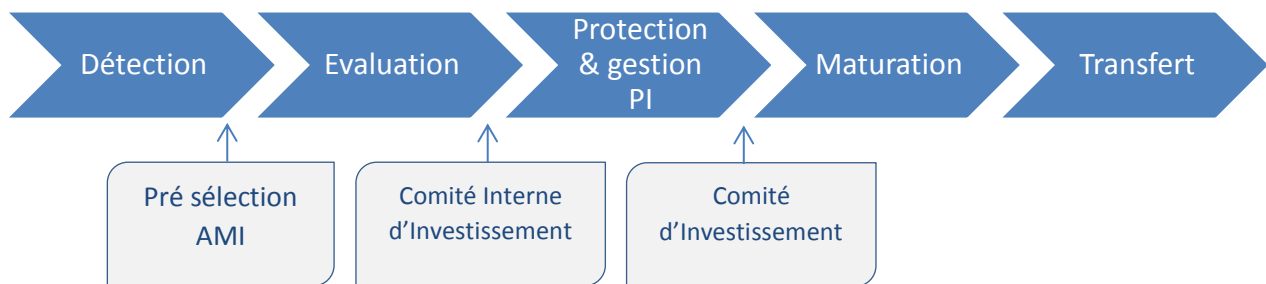


- Perspective de valorisation à moyen-terme (Licensing, création de start-up...) et potentiels retours économiques – intérêt sociétaux.

Les dossiers seront examinés à partir la semaine 04 de 2018.

Le comité interne d'investissement sélectionnera les projets qui rentreront alors dans le processus habituel d'accompagnement de la SATT Ouest Valorisation

4.3 Processus d'accompagnement des projets



Comité interne d'investissement (C2I) : sur la base d'un dossier d'instruction standardisé, le C2I valide toutes les demandes de financement pour les projets soutenus par la SATT. En particulier les décisions liées à la protection intellectuelle, aux études Marketing et aux programmes de maturation.

Comité d'investissement (CI) : Composé d'experts externes indépendants, il se réunit 5 à 6 fois par an. Sur proposition du C2I, le CI valide les projets de maturation. Pour les projets d'un montant supérieur à 120 000€, le projet devra également recevoir l'aval du conseil d'administration de la SATT.

NB :

1. La possibilité de création d'actifs de propriété intellectuelle (brevet, logiciel...) est un prérequis à la prise en charge du projet par la SATT.
2. L'engagement d'un programme de maturation est lié à l'évaluation du niveau de maturité technologique du projet et n'est donc pas systématique.

5. ASPECTS FINANCIERS

Dans la mesure où les comités les auront validés, les investissements de la SATT Ouest Valorisation pourront couvrir la protection de l'invention, d'éventuels projets de maturation et d'éventuelles activités de business développement.

Les dépenses éligibles dans le cadre des différents financements de la SATT sont :



- Salaires des personnels R&D recrutés par la SATT pour le projet dans la limite de 18 mois
- Etude de marché
- Consommables & fournitures spécifiques au projet
- Documentation et ressources numériques spécifiques au projet
- Frais de déplacement des personnels R&D recrutés par la SATT affectés au projet
- Frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences induits par la réalisation de l'opération
- Prestations de services ou sous-traitance

Dans le cas d'un programme de maturation, la SATT pilote l'élaboration du cahier des charges, en étroite collaboration avec les chercheurs et si possible en associant les industriels. La SATT gère les ressources nécessaires aux projets et suit l'avancement du projet en respect du planning préalablement défini.

6. CONFIDENTIALITE

Les informations contenues dans les dossiers de candidature, à l'exception du résumé de la proposition (*Résumé non confidentiel de 10 lignes*), sont soumises à une stricte et entière confidentialité de la part de la SATT Ouest Valorisation.

7. CALENDRIER DE L'A.M.I

Evènement	Date
Date de publication	13 Décembre 2017
Date limite de candidature	22 janvier 2018 Un email de validation du dépôt sera envoyé sous 72h
Examen des dossiers	A partir de la semaine 04 de 2018
Décision du Comité interne (Direction)	Sera fonction du processus d'évaluation et des éventuels besoins identifiés



ANNEXE 1. DOSSIER DE CANDIDATURE SATT OUEST VALORISATION

AMI SATT OUEST VALORISATION Maladies rares Décembre 2017

Nom du projet	
Mots clés	
Nom du/des laboratoire(s) :	
Etablissement (s) :	
Nom, prénom, fonction et adresse e-mail du porteur de projet (référent) :	
Résumé non confidentiel (10 lignes max)	



1. L'EQUIPE

Le porteur de projet	
NOM, prénom :	
Qualité / fonction :	
Email de contact :	
Etablissement :	
Laboratoire de recherche :	
Directeur du laboratoire :	
<i>Merci de joindre un CV du porteur de projet</i>	

Autres personnes impliquées			
NOM, prénom :	Qualité / fonction :	Laboratoire de recherche	Etablissement

Disposez vous, personnellement ou des membres de votre équipe, d'une expérience de valorisation de résultats de recherche ? Si oui sur quels projets ?



2. CONTENU DU PROJET

2.1 Présentation du projet (3 pages maximum)

Environnement scientifique, contexte technologique, résultats obtenus... .



3. INTERET DE LA PROPOSITION

3.1 Quel est le positionnement de votre projet :

Au niveau scientifique et technique ? *originalité et degré d'innovation de(s) solution(s) proposée(s). Quels sont les avantages technologiques et les bénéfices finaux pressentis ?*

Au niveau Industriel / marché ? *applications envisagées et brève description de(s) solution(s) concurrente(s),*

3.2 Au cours de vos travaux de Recherche, avez-vous eu des marques d'intérêt de la part d'acteurs industriels ou de collectivités ?



4. Suites à donner au PROJET

4.1 Quel est le niveau de maturité de votre projet à ce jour ? (*TRL, travaux réalisés...*) Quels sont les besoins identifiés pour franchir une nouvelle étape ?

4.2 Avez-vous identifié des partenaires pour mener à bien cette proposition ? Si Oui, lesquels ?